

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2017 – 5

Date validation officielle : 6 octobre 2017	Objet : Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons	Vote : unanimité
---	--	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 6/10/2017, a examiné, au titre de l'article R332-24 du Code de l'Environnement, le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) de la Seigne des Barbouillons (commune de Mignovillard) pour la période 2017-2021, proposé par les co-gestionnaires de la RNR, l'association de la Seigne des Barbouillons représentée par Camille Mazuez (bénévole) et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHAD) représenté par Geneviève Magnon, Camille Barbaz et Thibaut Van Rijswijk, et invités à présenter le dossier devant le groupe de travail, et entendu les conclusions de Max André, rapporteur.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de la séance plénière du 6 octobre 2017 sur la base de la présentation de Geneviève Magnon, Camille Barbaz et Thibaut Van Rijswijk, et du rapport de Max André.

Vu la proposition de plan de gestion établi pour la période 2017-2021 rédigé par les gestionnaires,
Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne Franche-Comté,

Considérant :

- L'intérêt patrimonial important que revêtent les milieux de la RNR de la Seigne des Barbouillons (site classé RNR depuis novembre 2014) ;
- Que ce premier plan de gestion bénéficie d'une première série de diagnostics scientifiques pertinents ;
- Que les objectifs de gestion retenus sont bien fondés globalement, scientifiquement et techniquement, et tiennent compte des enjeux identifiés dans le diagnostic et des priorités définies pour l'amélioration de l'état de conservation des habitats, et des espèces qui y sont associées ;
- L'expérience reconnue du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHAD) dans la gestion des milieux aquatiques d'altitude ;
- La participation active des acteurs locaux à la gestion de la RNR (association de la Seigne des Barbouillons) et des représentants de la commune.

Le CSRPN :

- Remarque que le plan de gestion applique la nouvelle méthodologie des plans de gestion proposée par Réserves Naturelles de France (RNF) ;
- Souligne la qualité du document qui développe une bonne présentation générale du site, des apports de connaissance récents et importants pour la partie diagnostic fonctionnel des écosystèmes tourbeux et bénéficie des nombreux suivis scientifiques et expérimentations de gestion réalisées sur le bassin du Drugeon ;
- Note qu'un certain nombre de remarques faites en amont de la présentation ont bien été intégrées ;
- Encourage à une meilleure connaissance historique du site en lien avec la fonctionnalité de la tourbière ;
- Partage l'essentiel des enjeux et orientations sur les principaux compartiments originaux de la réserve ;
- Remarque que la RNR n'est pas intégrée dans l'Arrêté Préfectorale de Protection de Biotope du Bassin du Drugeon (uniquement département du Doubs) ;
- Souligne la nécessité de donner aux gestionnaires de la RNR les moyens humains et financiers permettant d'atteindre les objectifs fixés par le plan de gestion en complément des programmes existants sur le bassin du Drugeon.

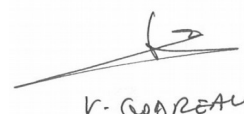
Demande :

- une amélioration des connaissances historiques en amont des éventuelles interventions ;
- la poursuite des études qualitatives et quantitatives à but de connaissance dans la RNR, notamment sur les groupes peu connus ou non encore inventoriés, dont les phanérogames, champignons, chiroptères ;
- la mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau et la pose d'un réseau de piézomètres permettant une meilleure compréhension du volet hydrologique ;
- une meilleure évaluation et un meilleur contrôle des usages et actions anthropiques dans et à proximité immédiate de la réserve (apports d'intrants, gestion du bocage, ranaculture, chasse, activités de loisirs,...), en envisageant les voies contractuelles ou réglementaires appropriées ;
- à titre expérimental, une meilleure connaissance du KTH (horizon sec cultural) au sein de la tourbe ;
- mentionner qu'il s'agit du plan de gestion 2018-2022 (et non 2017-2021) ;
- des contacts soient pris avec les personnes compétentes pour s'insérer dans des réseaux d'observation et partager leur expertise.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU